

Skyguide SA

Internet : www.skyguide.ch

Siège : Genève

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 99,94 %

Conseil d'administration : Walter T. Vogel (président), Bernhard Müller, Doris Barnert, Anne Bobillier, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

CEO : Alex Bristol

Organe de révision ext. : PriceWaterhouseCoopers, Pully

Breve appréciation des résultats en 2020

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans des régions limitrophes. Entre-temps, la pandémie de coronavirus a pratiquement mis à plat le trafic aérien international. Elle a de vastes répercussions sur Skyguide, qui n'a jamais enregistré un résultat aussi mauvais. Néanmoins, le Conseil fédéral est d'avis que Skyguide a **globalement réalisé** ses objectifs stratégiques en 2020.

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public. La sécurité du trafic aérien civil a été garantie en tout temps. À partir de mars 2020, quasiment aucun retard n'a été à déplorer. Le service de police aérienne est opérationnel 24 heures sur 24 depuis le 31 décembre 2020 conformément au calendrier. Skyguide a entièrement honoré le contrat de prestations passé avec les Forces aériennes.

À la suite de la pandémie de coronavirus, Skyguide a enregistré une perte de plus de 160 millions de francs. L'effondrement du trafic a entraîné une forte chute du chiffre d'affaires. Skyguide n'a néanmoins pas pu réduire ses coûts proportionnellement. Le droit européen prévoit un mécanisme de compensation qui permet de recouvrer auprès des compagnies aériennes les fluctuations imprévues du trafic les années suivantes au moyen d'une hausse du taux unitaire. Cette réglementation est en principe applicable en 2020, également. Les modalités d'application restent cependant à définir. En vertu de la loi fédérale sur l'aviation, la Confédération est tenue de veiller à ce que Skyguide soit dotée d'un capital suffisant. Pour garantir des liquidités, une augmentation de capital a été réalisée à hauteur de 150 millions de francs en octobre 2020. Dans le même temps, Skyguide a commencé à appliquer des mesures d'économie qui ont permis de réduire les coûts à hauteur de 31 millions de francs. Dans l'ensemble, elle a réalisé 8 millions de francs d'économies de plus que prévu.

Les redevances de navigation aérienne augmenteront sensiblement les prochaines années à la suite de la pandémie de coronavirus. Pour que les compagnies aériennes et les aéroports puissent supporter la charge financière supplémentaire, Skyguide doit encore multiplier ses efforts afin d'améliorer le rapport coût-efficacité sans compromettre la sécurité du trafic aérien. Cela ne sera pas possible sans la contribution des collaboratrices et collaborateurs étant donné que les frais de personnel représentent environ 70 % des coûts totaux de l'entreprise. Skyguide doit mettre au point des solutions durables et équilibrées en concertation avec les partenaires sociaux.

Chiffres-clés	2020	2019
Finances¹⁾ et personnel		
Chiffre d'affaires (MCHF)	259,4	458,1²⁾
Résultat net (MCHF)	-164,6	-4,4
Total du bilan (MCHF)	653,9	677,5
Réserves gén. + Autres rés. (MCHF)	175,5	181,0
Ratio de fonds propres (%)	46,9	47,4
Effectif (nombre d'ETP)	1364	1368

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (millions)	0,532	1,305
Ponctualité (% des vols)	99,0	96,7
Ø retard par vol ³⁾ (secondes)		
Survol	2,1	6,8
Approche Zurich	0,7	8,9
Approche Genève	2,8	4,7
Mouvements aériens militaires	91°803	94°519
Ø Redevances de route (EUR)	92,7	95,6
Taux de couverture technique CP (%)	107,1⁴⁾	105,4

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (MCHF)	27,8	44,3
Redevances (MCHF)	229,3	410,8

¹⁾ Selon les comptes consolidés

²⁾ Les différences avec le rapport succinct du Conseil fédéral sur la réalisation des objectifs stratégiques 2019 sont dues à la modification de la pratique comptable pour les avoirs/dettes liés à l'application du mécanisme de partage du risque.

³⁾ retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

⁴⁾ Valeur provisoire

⁵⁾ Pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers et pour les vols exemptés de redevance, selon les comptes de la Confédération

⁶⁾ Redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

A. Réalisation des objectifs en 2019*

1. Orientation stratégique

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public.

Normes de sécurité supérieures à la moyenne par rapport à d'autres pays européens ; culture de la sécurité très développée

La sécurité du trafic aérien civil a été garantie en tout temps. Le nombre de cas de non-respect des distances de sécurité a encore diminué en raison du recul du volume du trafic. Selon les critères de l'AESA, la culture de la sécurité de Skyguide a atteint un niveau élevé en comparaison internationale.

Contribution à un trafic aérien sûr et ponctuel ; objectifs de rentabilité toutefois non atteints en raison des répercussions de la pandémie

À partir de mars 2020, quasiment aucun retard n'a été à déplorer, d'autant que le volume du trafic s'est effondré. Skyguide enregistre des coûts liés à l'infrastructure critique quel que soit le taux d'occupation. Le recul du volume des mouvements aériens a ainsi induit une nette augmentation des coûts moyens par vol. Les coûts moyens pour les approches et les départs sur les aéroports nationaux ont augmenté de 335 à 890 francs.

Début de l'exploitation 24 heures sur 24 du service de police aérienne conforme au calendrier

La disponibilité opérationnelle exigée par les Forces Armées a été garantie. Le service de police aérienne 24h/24h a pu être opérationnel le 31 décembre 2020 conformément au calendrier. Il représente un défi pour Skyguide. L'efficacité lors de la planification des interventions est à optimiser compte tenu du fort taux d'absentéisme et du nombre de places de formation limitées. Les heures de permanence doivent être mises à profit pour des tâches dites non opérationnelles, comme la préparation des formations, l'adaptation des procédures ou autres.

Préparation tournée vers l'avenir du changement structurel à venir, mais accent mis des projets prioritaires

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky », dont l'objectif était d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Privilégiant les innovations techniques et opérationnelles, notamment le « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf) et le « U-Space » (enregistrement et contrôle des drones), Skyguide s'est préparée aux changements structurels prévisibles dans le secteur de la navigation aérienne. À la suite de la pandémie, les ressources disponibles sont limitées, ce qui oblige à prioriser les projets qui contribuent largement à améliorer le coût-efficacité.

2. Objectifs financiers

Résultat équilibré, efficacité accrue, politique de tarification durable

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. En raison de la pandémie, la chute du volume du trafic dans l'espace aérien contrôlé par Skyguide a atteint jusqu'à 95 % à certains moments si bien que les recettes issues des redevances de navigation aérienne se sont inscrites en fort recul (-43 %). Un plan d'économie a été mis en place et sera poursuivi les prochaines années (objectif : économies de 90 à 100 millions jusqu'en 2024). Au cours de l'exercice, des économies ont pu être réalisées à hauteur de 31 millions de francs. Comme Skyguide doit garantir la sécurité du trafic aérien civil et militaire en Suisse et veiller à ce que les aéroports nationaux restent fonctionnels, elle n'a pas pu réduire ses coûts pour compenser cette baisse. Il en résulte une perte sans précédent de 165 millions de francs.

En vertu de la réglementation européenne, il existe un mécanisme de partage du risque entre les services de la navigation aérienne et les compagnies aériennes. En cas de baisse imprévue du volume du trafic, les services de la navigation aérienne peuvent recouvrer leurs pertes du chiffre d'affaires auprès des compagnies aériennes les années suivantes au moyen d'une augmentation du taux unitaire. En instaurant ce mécanisme, la Commission européenne prévoit le recouvrement des pertes liées à la pandémie de coronavirus auprès des compagnies aériennes via une hausse du taux unitaire dès 2023 et les années suivantes. Les modalités d'application restent à définir. Les produits en découlant n'ont pas pu être représentés dans le compte de résultat de Skyguide. Leur activation aurait permis de limiter la perte d'exploitation de Skyguide à 15,1 millions de francs.

Les activités qui ne relèvent pas du mandat de service public (p. ex. formation des contrôleurs aériens étrangers) s'inscrivent en légère hausse (1,8 million de francs ; -0,1 million l'année précédente).

Le recul du nombre de vols dans les espaces aériens délégués a entraîné une baisse des subventions de la Confédération à 28 millions de francs (-11 millions). Afin de stabiliser la situation financière, une augmentation de capital a été réalisée à hauteur de 150 millions de francs pendant l'exercice.

Augmentation du taux de recouvrement des coûts du contrôle des approches et des départs sur les aérodromes régionaux

Skyguide a largement dépassé son objectif de réduction des coûts grâce aux mesures d'économie qu'elle a prises dans le cadre de la pandémie.

Endettement net inférieur à 2 x EBITDA

L'endettement net s'est élevé à 68,3 millions de francs et s'est ainsi aggravé de 19,9 % par rapport à l'année précédente. L'objectif de maintenir un endettement net inférieur à 2 x EBITDA n'a bien évidemment pas pu être atteint en raison du très mauvais résultat (EBITDA 2020 : -96 millions de francs ; 2019 : 65,8 millions).

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Politique du personnel moderne et socialement responsable ; développement futur avec les partenaires sociaux ; formation professionnelle initiale conforme aux exigences de notre époque ; mesures durables de formation et de perfectionnement

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. Soucieuse de lutter contre les conséquences de la pandémie, Skyguide reste en contact étroit avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux. Avec ces derniers, elle a discuté de la mise en œuvre des mesures d'économie prises par la direction. Des entretiens ont également été menés par rapport au relèvement de l'âge de la retraite. Les partenaires sociaux reconnus de Skyguide comptaient cinq associations du personnel et syndicats. Au cours de l'exercice, les quatre syndicats de contrôleurs aériens ont fusionné pour donner naissance à une seule entité, HelvetiCA. Il était important d'établir un dialogue constructif. Selon le Conseil fédéral, la meilleure façon de relever les défis à venir est de collaborer et de communiquer.

L'entreprise accorde une grande importance à la formation. Chaque collaborateur (apprentis non compris) a en moyenne consacré 8,8 heures de travail à la formation continue. Au total, Skyguide a formé 14 apprentis à des métiers commerciaux et techniques. Afin de couvrir les futurs besoins en contrôleurs aériens civils et militaires, 97 personnes ont été formées en 2020. Au cours de l'exercice, les effectifs sont restés stables, à 1264 ETP (1368 en 2019). Le taux de fluctuation a encore fléchi, à 2,1 % contre 4,0 l'année précédente.

4. Participations et coopérations

Les accords de coopération sont autorisés par la loi sur l'aviation, aident à remplir le mandat légal ou obéissent à une autre forme de stratégie d'entreprise, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, peuvent être gérés de manière professionnelle et tiennent suffisamment compte des risques.

Au cours de l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers.

La coopération internationale (recherche et dev.) s'est poursuivie dans le cadre de SES, SESAR et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe confirme que les comptes annuels 2020 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

C. Propositions à l'assemblée générale

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

Pour l'assemblée générale ordinaire de Skyguide, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2020 ;
2. d'utiliser le bénéfice comme suit :
 - Attribution aux réserves générales : -
 - Attribution aux autres réserves : -
 - Reprise des autres réserves : -
 - Report sur l'exercice suivant : -164,377 M CHF ;
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2020 ;
4. d'élire au sein du conseil d'administration Aldo C. Schellenberg pour une période de trois ans comme successeur de Bernhard Müller ; de reconduire le président Walter T. Vogel et les autres membres du conseil d'administration (Doris Barnert, Anne Bobillier, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi) pour un mandat de trois ans
5. de confirmer pour une durée d'un an, dans son rôle d'organe de révision statutaire, l'entreprise PricewaterhouseCoopers SA de Zurich, succursale de Pully ;
6. d'approuver, pour l'exercice 2022, les plafonds maximums de rémunération globale suivants :

a) 337 000 francs pour les membres du conseil d'administration (sans présidence) ;

b) 152 000 francs pour le président du conseil d'administration ;

c) 4 285 000 francs pour les membres de la direction.

Ces montants comprennent pour la première les cotisations aux assurances sociales obligatoires.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 19 mars 2021, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide.